- UNE ANALYSE ANTHROPOLOGIQUE DES MUTATIONS TERRITORIALES

Francis Rousseaux, Professeur Université Reims Champagne-Ardenne (URCA)

Groupe Signal, Image et Connaissance

Courriel:

francis.rousseaux@univ-reims.fr

Jean Petit, Étudiant Stagiaire, consultant chez Capgemini Technology Services, URCA Recherche Informatique

Courriel:

jean.petit@etudiant.univ-reims.fr

RÉSUMÉ

Les Hommes façonnent leur territoire à l'image de leur vision du monde dans un processus implicite d'harmonisation. L'expression à différentes échelles sur des territoires mixtes anthropologiquement de visions du monde particulières bouleverse l'équilibre de ceux qui ne les partagent pas. De ces changements émergent des crises auxquelles les approches traditionnelles sociales, économiques ou encore écologiques ne peuvent répondre. C'est donc par une étude anthropologique que nous appréhendons cette problématique dont l'objectif est de penser l'harmonie partagée des territoires.

MOTS-CLÉS

Aménagement territorial, anthropologie, ontologie, vision du monde, hétérotopie.

ABSTRACT

Men shape their territory according to their worldview image in an implicit harmonization process. The expression at different levels of mixed anthropological territories of particular world visions upset the balance of those who don't share them. From these changes emerge crises which social, economic or ecological traditional approaches can't answer. Thus, it is through an anthropological study that we apprehend this problem whose objective is to think the shared harmony of territories.

KEYWORDS

Land settlement, anthropology, ontology, vision of the world, heterotopy.

Le concept du développement durable s'est concrétisé depuis ses prémisses en 1951, date de la publication du premier rapport sur l'état de l'environnement dans le monde (Ministère de l'écologie et du développement durable, 2002, p. 1), pour faire de nos jours partie intégrante de politiques d'aménagement territoriaux. Plus qu'un concept, le développement durable reflète une vision du monde dont l'expression sur le territoire est vectrice de mutations importantes. Le développement durable, bien que controversé (Sauvé, 2007, p. 39), est légitimé sur la base des critères sociaux, économiques et écologiques issus de son propre paradigme, et se trouve donc dans l'incapacité d'évaluer les conséguences de sa mise en œuvre. D'où le besoin avéré d'une approche critique par une analyse anthropologique du territoire.

La première partie de ce papier s'efforce de démontrer que le développement durable est une vision du monde particulière initiatrice d'un aménagement particulier du territoire. Notre méthodologie s'appuie sur des travaux anthropologiques de Philippe Descola qui nous permettent de représenter la vision du monde issue du développement durable sous la forme d'un graphe ontologique. L'identification de ce modèle organisationnel dans les structures territoriales du projet Taonaba, un projet de développement durable en Guadeloupe, confirme l'émergence harmonieuse d'un aménagement territorial particulier à l'image de la vision développement durable. Nous nous intéressons ensuite, dans la deuxième partie de nos recherches, aux conséquences du développement durable dans un contexte hétérogène de visions du monde. Il s'avère que la vision développement durable du territoire ne permet pas d'intégrer dans un processus de concertation l'ensemble des acteurs humains concernés par ce changement. De plus, on constate qu'une démarche développement durable peut générer des crises en altérant les relations harmonieuses qui existaient entre le territoire et les autres visions du monde. Face à ce constat, nous explorons dans une troisième partie la possibilité de réaliser un aménagement commun du territoire basé sur un partage des différentes visions du monde dans l'optique de créer des lieux hétérotopiques où la vision de chacun permet de s'y reconnaître, ce que nous illustrons finalement avec le projet guadeloupéen Mémorial ACTe.

- LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : UNE VISION PARTICULIÈRE À L'ORIGINE D'UN AMÉNAGEMENT TERRITORIAL PARTICULIER

Nous nous intéressons dans un premier temps aux travaux de Philippe Descola, qui dans son ouvrage « Par-delà nature et culture » (2005) nous propose une méthodologie pour schématiser la vision du monde de l'Homme, c'est-à-dire la manière dont ce dernier va organiser son environnement. Cette représentation se construit par un processus logique en deux étapes : l'identification et les relations, dont le résultat est ce que nous appellerons un graphe ontologique. Postulant le développement durable comme l'expression d'une vision particulière, nous disposons alors des outils nécessaires à sa modélisation.

Dans un deuxième temps, nous supposons que « Nos [territoires] nous représentent. [Ils] ne sont pas dissociables de notre être. » (Berque, 2000, p. 379). Nous analysons alors la cohérence du graphe ontologique produit avec la morphologie du projet territorial et écotouristique de Taonaba dont l'aménagement est guidé par une démarche développement durable, pour valider notre hypothèse.

MODÉLISATION DE LA VISION DU MONDE « DÉVELOPPEMENT DURABLE » La modélisation d'une vision du monde se décompose en deux étapes. La première étape du processus définit par Philippe Descola, l'identification, permet de regrouper en collectif, par leurs caractéristiques intrinsèques, les existants qui composent l'environnement de l'Homme. La deuxième étape quant à elle, les relations, définit les relations extrinsèques qu'entretiennent les collectifs. À l'issue de ce processus, nous disposons d'un graphe ontologique représentant les relations entre l'Homme et son environnement, les nœuds résultant des propriétés intrinsèques et les arcs aux propriétés extrinsèques.

L'IDENTIFICATION

La première étape du procédé de Philippe Descola, l'identification, est fondée sur la projection de caractéristiques ontologiques humaines : l'intériorité et la physicalité, à l'ensemble des existants. L'intériorité est ce que l'on nomme communément « l'esprit, l'âme ou la conscience » (Descola, 2005, p. 168) et la physicalité fait référence à « la forme extérieure, la substance, les processus physiologiques, perceptifs et sensori-moteurs » (Descola, 2005, p. 169) de l'existant. L'affectation d'attributs aux existants pour chacun de ces critères va permettre à l'Homme d'effectuer une double dichotomie intériorité/physicalité et différence/ressemblance, déterminant leurs places relatives. À la fin du procédé nous obtenons des collectifs, par continuités et/ou discontinuités entre les collectifs représentent quatre ontologies particulières : l'animisme, le naturalisme, le totémisme et l'analogisme.

« Soit la plupart des existants sont réputés avoir une intériorité semblable tout en se distinguant par leurs corps, et c'est l'animisme [...]; soit les humains sont seuls à posséder le privilège de l'intériorité tout en se rattachant au continuum des non-humains par leurs caractéristiques matérielles, et c'est le naturalisme [...]; soit certains humains et non-humains partagent, à l'intérieur d'une

classe nommée, les mêmes propriétés physiques et morales issues d'un prototype, tout en se distinguant en bloc d'autres classes du même type, et c'est le totémisme [...]; soit tous les éléments du monde se différencient les uns des autres sur le plan ontologique, raison pour laquelle il convient de trouver entre eux des correspondances stables, et c'est l'analogisme. » (Descola, 2006, pp. 6-7).

Le développement durable s'inscrit alors dans le mode d'identification particulier naturaliste, un monde où les propriétés intrinsèques des existants ont conduit à une scission basée sur l'intériorité entre le collectif humains/culture/ société et le collectif non humains/nature/environnement. Reste à savoir si le développement durable prescrit une ou plusieurs relations extrinsèques.

LES RELATIONS

La deuxième étape du procédé de Philippe Descola exploite les relations. S'ajoutent alors aux propriétés intrinsèques des existants des relations extrinsèques classées en deux types :

- Les relations potentiellement réversibles entre des termes équivalents (don, échange et prédation) situées « à un même niveau ontologique » (Descola, 2005, p. 456):
- Les relations univoques fondées sur la connexité (génétique, temporelle ou spatiale) entre termes non équivalents (production, transmission et protection) « unissant plusieurs niveaux ontologiques » (Descola, 2005, p. 449). Les relations réversibles impliquent une égalité entre les existants et les relations univoques une hiérarchie.

Le développement durable, préconisant la protection de l'environnement par la société, il se caractérise alors par une relation hiérarchique univoque de connexité spatiale entre ces deux collectifs non équivalents. Le développement durable est donc une vision du monde puisqu'il vérifie les deux étapes du procédé de Philippe Descola, ce qui signifie que nous pouvons créer son graphe ontologique.

LE GRAPHE ONTOLOGIQUE DU DÉVELOPPEMENT DURABI F

La construction du graphe ontologique inhérente à la vision d'un individu ou d'un collectif peut se résumer en cinq phases :

- Lister l'individu/collectif porteur de la vision du monde et les existants présents dans son environnement :
- Leur imputer une intériorité et une physicalité :
- Affecter ou non des attributs pour ces deux propriétés intrinsèques selon la description donnée par l'individu/collectif;
- Réaliser la double dichotomie pour obtenir les différents collectifs :
- Relier finalement les collectifs par leurs relations extrinsèques en étant guidé par l'individu/collectif.

Pour illustrer la construction du graphe ontologique du développement durable, nous allons considérer dans la première phase un petit échantillon d'existants, car il nous est difficilement réalisable de faire la liste complète et surtout parce que cette liste ne changerait rien au résultat final. Ainsi nous disposons d'humains porteurs de la vision développement durable, d'arbres et d'animaux. Tous possèdent une intériorité et une physicalité. Le développement durable, conçoit les humains comme ayant une conscience contrairement aux arbres et animaux qui n'en ont pas et tous sont constitués d'atomes. Deux collectifs se forment alors par comparaison de leurs attributs, le collectif des humains conscients et composés d'atomes, et le collectif des arbres et des animaux inconscients et formés eux aussi d'atomes. La dernière phase joint ces deux collectifs par la relation de protection définie dans le développement durable et que doit exercer le collectif des humains sur le collectif des arbres et animaux.

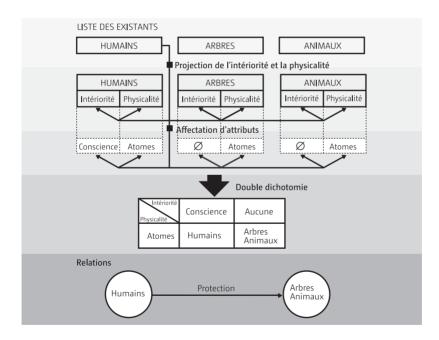


Figure 1: Schéma général de la construction d'un graphe ontologique, l'exemple du développement durable. (source : auteurs)

Un graphe ontologique de développement durable (figure 1) est facilement reconnaissable. Il présente une dualité caractéristique divisée entre humains et non humains. La relation de protection montre le sens de l'interaction entre les deux collectifs : les humains exercants leur domination sur les non humains. Si l'on suppose comme Augustin Berque que les formes du territoire « sont le visage de notre corps médial » (Berque, 2000, p. 379), nous devons donc retrouver dans la morphologie de « ces systèmes, communautés ou sociétés et aux territoires dans lesquels ils s'inscrivent » (Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, 2013, p. 3) guidés par le développement durable, une impression de la dualité entre humains et non humains entre culture et nature – et de leur relation.

L'IMPACT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LA MORPHOLOGIE DU TERRITOIRE

Pour analyser les conséquences de la vision développement durable sur l'aménagement du territoire, nous devons tout d'abord trouver un projet territorial représentatif de cette vision. Notre terrain d'étude, Taonaba, projet écotouristique du canal Belle-Plaine sur le territoire des Abymes en Guadeloupe. constitue un exemple intéressant puisqu'il correspond parfaitement à notre recherche. La vue satellite des lieux (figure 2) va nous permettre d'observer dans l'espace la cohérence des divers aménagements produits avec le graphe ontologique du développement durable.

LE PROJET TAONABA

L'idée essentielle du projet est de créer une maison de la Mangrove aux Abymes, proche d'une zone humide littorale remarquable, à la fois par sa richesse écologique reconnue d'importance nationale et internationale. Le site fait partie de l'ancienne réserve naturelle du Grand Cul-de-Sac Marin, qui a intégré le Parc National de Guadeloupe et qui est classé réserve Mondiale de la Biosphère par la convention de Ramsar (traité international pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides). De plus, une zone agricole est adjacente, voisine d'un patrimoine historique intéressant (vestiges de l'Habitation sucrière Belle-Plaine). La démarche de territoire de Taonaba est directement inspirée de la démarche de création des Pays « administratifs » LOADDT Pasqua 1995 puis Voynet 1999, loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (Légifrance, loi n° 99-533 du 25 juin 1999). La volonté de préserver, d'aménager et de valoriser toutes ces richesses a donc guidé une logique de développement durable : Un développement écotouristique : être le moteur de l'activité touristique

des Abymes grâce à la mise en valeur du terroir de la Plaine abymienne et des milieux naturels:

- Une préservation écologique : par l'éducation à la sauvegarde de l'environnement et la connaissance des écosystèmes (zone agricole, zone humide littorale) ;
- Un développement local (mieux-être social) : en favorisant le développement d'activités génératrices d'emplois pour les acteurs locaux, et en créant un espace d'oxygénation aux portes de la ville (« poumon vert » de la ville). Concrètement, la ville des Abymes va aménager un espace muséographique, ainsi que des parcours de découvertes pédestres et nautiques.

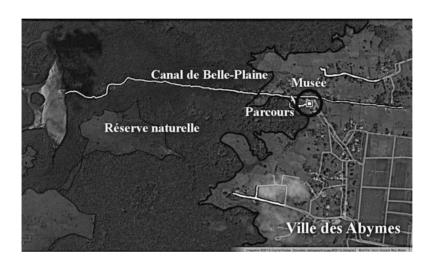


Figure 2 : Taonaba, écotourisme au niveau de la réserve naturelle du Grand Cul-de-Sac Marin. (source : image satellite Google Map - retravaillée par les auteurs)

L'AMÉNAGEMENT D'UN TERRITOIRE PORTÉ PAR LA VISION DÉVFI OPPEMENT DURABLE

L'image satellite montre qu'il existait déjà une dualité entre nature et culture avant le projet Taonaba. En effet une limite apparente est présente entre la réserve naturelle d'une part et la ville des Abymes d'autre part. Cependant, on constate qu'avant Taonaba, aucun accès ne reliait réellement nature et culture comme le prouve les divers chemins orientés vers la mangrove. Le musée vient donc renforcer la dualité du territoire quand les parcours nautiques et pédestres expriment la volonté de la ville à contrôler les lieux, domination qui va se finaliser avec la réalisation du sentier de découverte pédestre et cyclable longeant le canal de Belle-Plaine.

Le projet Taonaba s'accorde donc parfaitement avec le graphe ontologique du développement durable. Il matérialise sans ambiguïté dans son organisation une délimitation nette entre nature et culture et la relation qu'ils entretiennent. Pourtant, rappelons-nous que la Guadeloupe possède une diversité culturelle qu'elle-même revendique fermement. Ainsi, d'autres visions du monde sont présentes, ce qui signifie qu'une partie de la population se projette différemment sur son territoire. Comment vont alors réagir ces populations face à cette harmonisation particulière du territoire, nécessaire pour les porteurs de la vision développement durable?

- LES CONSÉQUENCES D'UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS UN CONTEXTE HÉTEROGÈNE DE VISIONS DU MONDE

La description que nous avons faite de Taonaba provient des divers communiqués de la ville des Abymes à destination du publique. Pourtant la ville des Abymes n'est pas le seul acteur à travailler sur le projet. En effet la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de la Guadeloupe (SEMAG) participe conjointement à ce dernier. La SEMAG, tout comme la ville des Abymes, partage la vision développement durable, ce que confirme la page « Qui sommes-nous? » disponible sur leur site web¹. Cependant, d'autres acteurs qui ne participent pas à la réalisation du projet sont tout de même directement concernés : les habitants de la ville des Abymes et les Marrons. Effectivement les Marrons, des descendants d'esclaves qui se sont réfugiés dans la mangrove abymienne, habitent au cœur des travaux d'aménagement de Taonaba, paradoxalement dans le collectif non humains du développement durable. Notre attention va donc se porter sur la situation particulière entre les Marrons et les porteurs de la vision développement durable.

UNE CONCERTATION UNILATÉRAI F

La loi Voynet a deux conséquences majeures sur la démarche territoriale. En effet, elle veille d'une part à la cohérence du territoire français par le développement durable et elle intègre d'autre part dans son processus la concertation participative. Il faut noter que cette concertation, initiée par des humains dans le cadre du projet Taonaba, concerne uniquement le collectif des humains puisque nous nous plaçons dans la vision du développement durable. Il aurait pu en être différemment avec d'autres visions du monde. Ainsi, nous nous attendons à ce que l'ensemble des acteurs humains participent au processus de concertation. Or, on constate que « à l'origine, le projet s'élabore en dehors de toute interaction avec la population qui vit sur le domaine de Belle-Plaine » (Lahaye, 2008, p. 4), les Marrons, et que seuls « 1) la ville des Abymes, 2) la Société d'Economie Mixte de l'Aménagement de la Guadeloupe, 3) l'architecte. maître d'œuvre du projet. » (Lahaye, 2008, p. 4), sont inclus dans la concertation. Si l'on se réfère à la figure 2, on s'apercoit que les Marrons se situent dans la zone des non humains et que les autres acteurs sont directement liés à son espace humains. En cohérence avec les caractéristiques du modèle territorial du développement durable, il paraît logique que la ville des Abymes et la SEMAG n'aient pas pu mobiliser les Marrons dans la démarche de concertation, puisque pour eux aucun existant humain n'était présent dans cette zone réservée aux non humains. L'exclusion des Marrons est donc non intentionnelle mais réelle. Pourtant, le fait que cette population habite en harmonie dans la mangrove, traduit une vision du monde aux antipodes du développement durable. Sans avoir pu s'accorder par la concertation, s'engage alors le début des travaux pour l'aménagement territorial de Taonaba et la rencontre inévitable de ces deux visions du monde.

LA DOUBLE FACE DE TAONABA

Belle-Plaine « doit sa structuration actuelle à un façonnage de plus de deux siècles, pendant lesquels la population, soumise à des régimes politiques variés (esclavagisme, post-colonialisme) a, pas à pas, construit un mode d'exploitation des milieux humides, qui est une manière d'être et de vivre constitutive de son identité » (Lahaye, 2008, p. 10). Ainsi, si nous pouvons déduire de l'aménagement orienté développement durable une vision du monde particulière, alors il est logique que l'on suppose de manière identique que les Marrons ont leur propre vision du monde. N'ayant pu nous entretenir avec eux, la suite de nos travaux s'appuie sur un modèle territorial fictif mais tout à fait probable.

On observe sur la figure 3 que, pour les Marrons, leur territoire n'est pas une réserve naturelle mais un cosmos dans son ensemble. La ville des Abymes et la SEMAG vont alors traiter le lieu d'habitation des Marrons comme une zone naturelle, tout comme leur cimetière, leur sanctuaire, leur espace d'élevage d'animaux domestiques et la zone de chasse d'animaux sauvages. Ce décalage entre deux réalités et le bouleversement de l'harmonie des Marrons avec leur environnement qui s'en suit, est d'après nous, le point de départ d'une crise pour le projet Taonaba. « Un sentiment d'éviction et de dépossession d'un espace longtemps approprié par les usagers se développe ; des actes de vandalisme (destruction des équipements, vols récurrents) se produisent régulièrement. » (Lahaye, 2008, p. 4). L'exclusion des Marrons du processus

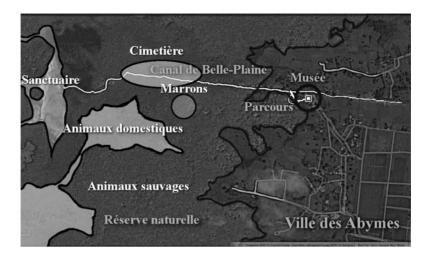


Figure 3: L'aménagement fiction du territoire Marron. (source : image satellite Google Map retravaillée par les auteurs)

de concertation a certes été un facteur aggravant car aucun accord n'était alors envisageable entre ces deux visions du monde. Pourtant suite à cette manifestation, la ville des Abymes a pris conscience de l'existence de cette population et l'a donc intégré logiquement à la concertation. La participation des Marrons à ce processus marque le commencement de possibles accords pour concilier les deux visions du monde. Cependant, comme nous le fait remarquer Nathalie Lahaye, cette concertation est illusoire car elle est pilotée de manière « autocratique » (Lahaye, 2008, p. 9) par la SEMAG mandatée par la ville des Abymes. La concertation ne va donc pas remettre en question la démarche territoriale du projet Taonaba, mais se concentrer sur des négociations pour la faire accepter. Cette marchandisation de la paix sociale n'apporte pas de solution durable au problème émergeant de la pluralité des façons d'habiter un même lieu.

- UN AMÉNAGEMENT COMMUN DU TERRITOIRE

Le processus de concertation est nécessaire pour établir un aménagement commun du territoire, cependant il doit conjointement mettre en œuvre un processus de connaissance réciproque des participants. C'est par leur reconnaissance mutuelle que ceux-ci vont pouvoir réaliser des lieux hétérotopiques, des territoires où l'harmonie avec la vision du monde de plusieurs acteurs est possible. Finalement, l'étude du projet territorial Mémorial ACTe va clôturer notre analyse en illustrant la création de structures territoriales hétérotopiques.

VERS UN PARTAGE DES VISIONS DU MONDE PAR LA CONCERTATION

La concertation participative est un processus cherchant à mettre en œuvre un partage du territoire et des idées, opinions et informations — des visions du monde. Considérant les visions du monde comme initiatrices des façons d'aménager le territoire, alors c'est leur partage qui est déterminant pour un aménagement commun (ou partagé) du territoire. Il faut donc considérer la concertation comme la relation du partage des visions du monde. Pourtant cette concertation ne peut se faire sans une mutuelle reconnaissance entre les participants, c'est-à-dire qu'il est nécessaire que les visions de chaque parti puissent être jugées équivalentes. C'est ce pied d'égalité qui est la conditio sine qua non pour que le processus de concertation puisse se réaliser pleinement

VERS UNE MUTUELLE RECONNAISSANCE

L'analyse en anthropologie réciproque d'Alain Le Pichon est une approche intéressante qui considère la connaissance réciproque comme « l'art de découvrir et de produire un réseau synthétique de relations de relations » (Le Pichon, 2004). C'est donc l'art de la concertation, à l'origine de nouvelles relations entre ses participants, des visions du monde, considérées comme autant d'ensembles de relations intrinsèques et extrinsèques représentées par un graphe ontologique. La « connaissance réciproque se constitue progressivement et s'organise à partir de l'acceptation et de la reconnaissance réciproque des modèles de l'autre » (Le Pichon, 2004). Cette acceptation et reconnaissance, Alain Le Pichon l'illustre par le jeu d'optique de l'anamorphose, où en ajustant la disposition de « ces miroirs déformants que sont les regards portés à partir d'une culture donnée sur une autre [on obtient] le champ commun de la connaissance réciproque » (Le Pichon, 2004).

« Dans le jeu de la connaissance réciproque, les joueurs, les partenaires, doivent donc ajuster progressivement leur position respective, jusqu'à ce qu'ils trouvent la juste disposition et l'harmonie dans lesquelles se met en place le champ de la mutuelle reconnaissance. » (Le Pichon, 2004).

La concertation, qui est l'action pour plusieurs personnes, de former des accords (de s'harmoniser) doit alors permettre la construction d'une connaissance réciproque de ses participants pour atteindre une mutuelle reconnaissance et ainsi se considérer comme égaux. La concertation peut donc mener à l'« harmonia »² partagé d'un véritable projet d'aménagement commun du territoire. Il nous faut finalement prouver qu'il existe bien des territoires partagés (que ce n'est pas uniquement réservé à un cadre théorique), mais aussi que ce territoire commun effectivement réalisé permet aux différents acteurs de se retrouver en lui, c'est-à-dire que ce territoire est en harmonie avec les diverses visions du monde qui ont participé à son aménagement.

LES LIEUX HÉTÉROTOPIQUES

Le raisonnement de Michel Foucault sur la présence de lieux hétérotopiques permet de comprendre comment concrètement se traduit un territoire partagé et les conséquences d'un tel aménagement.

« Il y a également, et ceci probablement dans toute culture, dans toute civilisation, des lieux réels, des lieux effectifs, des lieux qui ont dessiné, dans l'institution même de la société, et qui sont des sortes de contre-emplacements, sortes d'utopies effectivement réalisées dans lesquelles les emplacements réels, tous les autres emplacements réels que l'on peut trouver à l'intérieur de la culture sont à la fois représentés, contestés et inversés, des sortes de lieux qui sont hors de tous les lieux, bien que pourtant ils soient effectivement localisables. Ces lieux, parce qu'ils sont absolument autres que tous les emplacements qu'ils reflètent et dont ils parlent, je les appellerai, par opposition aux utopies, les hétérotopies. » (Foucault, 1984, p. 46-49).

« [L'aménagement du territoire] fonctionne comme une hétérotopie en ce sens qu'[il] rend cette place que j'occupe au moment où je me regarde [à travers son organisation], à la fois absolument réelle, en liaison avec tout l'espace qui l'entoure, et absolument irréelle, puisqu'elle est obligée, pour être perçue, de passer par ce point virtuel qui est [ma vision du monde]. » (Foucault, 1984, p. 46-49).

Les propos de Michel Foucault démontrent que des territoires partagés existent sous la forme de lieux hétérotopiques et que ces lieux hétérotopiques permettent la continuité des visions du monde avec l'aménagement du territoire.

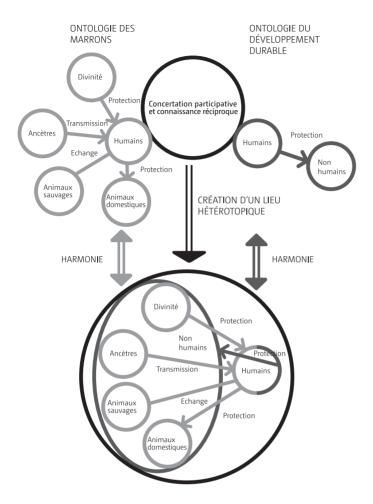


Figure 4 : Exemple de la création d'un lieu hétérotopique par la concertation et la connaissance réciproque des participants. (source : auteurs)

La figure 4 montre qu'il est possible de construire des lieux hétérotopiques en utilisant les graphes ontologiques des acteurs territoriaux et en les combinant.

Nous souhaitons finalement introduire un deuxième projet territorial guadeloupéen sous le nom de Mémorial ACTe, un futur centre caribéen d'expressions et de mémoire de la traite et de l'esclavage, qui va nous permettre d'illustrer l'hétérotopie d'un territoire.

MÉMORIAL ACTE

Le projet Mémorial ACTe est constitué d'un mémorial – le bâtiment principal – que l'on peut associer au collectif des humains, d'un morne mémoire – un parc – regroupant différents existants terrestres et l'océan qui possède des existants aquatiques, le tout articulé par des passerelles qui permettent d'accéder à ses différentes parties. Le mémorial est « littéralement ancré dans le sol de la Guadeloupe, puisqu'il s'agit de racines, au sens propre, tout en s'offrant à la vue de tous puisque ce sont celles du figuier maudit, qui prospère en enserrant des ruines, les protégeant ainsi de l'anéantissement. » (Le courrier de l'architecte, 2010). De manière analogue, « l'aménagement d'un ancien vinaigrier préservé par un figuier maudit » (Le courrier de l'architecte, 2010) est présent dans le morne mémoire. Cette complexité traduit la volonté de « production d'une nouvelle culture » (I Come Icône, 2012, p. 3) par ses contemporains, faisant référence à la recherche d'une vision du monde guadeloupéenne partagée. On remarque que ce découpage peut aussi s'effectuer de manière duale en fusionnant le morne mémoire avec l'océan et en faisant abstraction de l'analogie du figuier maudit dont la présence ne remet pas en cause la répartition des humains et non-humains puisque côté mémorial c'est une œuvre architecturale et côté morne mémoire un arbre. On peut conclure que le Mémorial ACTe est hétérotopique car sa configuration dépend de la vision du monde de l'individu qui l'observe. Cependant, la création du Mémorial ACTe n'a pas eu que des conséquences sur l'aménagement local du territoire mais aussi globalement. En effet, le lancement des projets Mémorial ACTe et Taonaba se font échos, l'un principalement culturel et l'autre naturel traduisant la dualité issue de la vision du développement durable. L'importance accordée aux collectifs délimite donc la portée de leur utilisation dans la combinatoire du système complexe à l'origine d'aménagement de structures ontologiques.

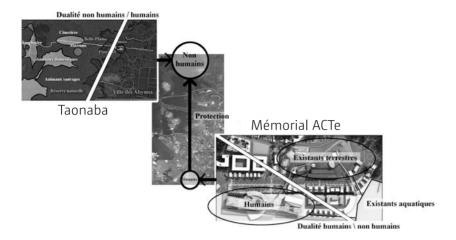


Figure 5 : Le système complexe Mémorial ACTe et Taonaba. (Sources : site web Le courrier de l'architecte³ et image satellite Google Map. retravaillé par les auteurs)

La figure 5 montre la présence des aménagements territoriaux hétérotopiques et locaux de Taonaba et Mémorial ACTe, ainsi que la formation d'un aménagement global dans une visée développement durable du territoire de la Guadeloupe. Ce jeu d'échelle est donc un facteur important pour concevoir un territoire hétérotopique.

Notre recherche en Intelligence Territoriale s'est construite autour d'une réflexion ontologique du territoire. Nous avons démontré dans un premier temps qu'il est possible de construire des modèles ontologiques sous forme de graphe et qu'ils se retrouvaient imprimés sur le territoire. Dans un second temps nous avons mis en évidence la complexité des territoires partagés par des visions du monde hétérogènes, démontrant la nécessité d'une harmonisation de l'aménagement du territoire en relation avec les graphes ontologiques de ses acteurs, le cas échéant provoquant des crises. Finalement, nous avons prouvé que d'un aménagement commun du territoire, basé sur un processus de concertation incluant une connaissance réciproque des participants, peut émerger un territoire hétérotopique répondant au besoin d'une harmonisation des différents acteurs territoriaux. Nous venons de vous présenter la première partie d'un projet plus ambitieux dont l'objectif est de proposer une aide à la décision pour des aménagements territoriaux en offrant la possibilité d'identifier et piloter les structures ontologiques du territoire pour maximiser son hétérotopie et donc son harmonie.

³ http://www.lecourrierdelarchitecte.com/zoom.php?image=upload/article/article_717/01(BerthelotMarton).jpg

— BIBLIOGRAPHIE

Berque, A. (2000). Écoumène, introduction à l'étude des milieux humains, Paris : Belin.

Descola, P. (2005). *Par-delà nature et culture.* Paris : Gallimard.

Descola, P. (2006). Universalisme absolu, universalisme particulier, universalisme relatif. Table ronde « Heritage and values: challenges of the World Heritage Convention ». Colloque UNESCO (16 juin 2006), 6-7. Foucault, M. (1984). Des espaces autres. Architecture, Mouvement, Continuité, 5, 46-49.

I come Icône, (2012). Esclavage : Histoire, Mémoires, Narrations et Création. Colloque international Mémorial ACTe (20 et 21 novembre 2012). (Dossier de presse) [en ligne] Disponible sur: http://www.cr-guadeloupe.fr/upload/documents/DPMACTe.pdf

Layhaye, N. (2008). Évaluation de la participation et graphe d'influence pour une gouvernance participative en écotourisme. Le cas du projet écotouristique Taonaba en Guadeloupe, XLVe Colloque de l'Association de science régionale de langue française, Territoires et action publique territoriale : nouvelles ressources pour le développement régional (Rimouski, 25 et 27 août 2008). [en ligne] Disponible sur : http://asrdlf2008. ugar.ca/Papiers%20en%20ligne/LAHAYE-evaluation.pdf

Le Pichon, A. (2012). Stratégies transculturelles pour un monde multipolaire. Alliage, 55-56 [en ligne] Disponible sur : http://revel.unice.fr/alliage/index.html?id=3586

Légifrance (1999). Loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire.

Leray, C. (2010, 31 octobre). Le Mémorial ACTe, une fondation pour la société guadeloupéenne. Le courrier de l'architecte. [en ligne] Disponible sur : http://www. lecourrierdelarchitecte.com/article 714

Ministère de l'Écologie et du Développement durable, (2002). Historique du développement durable, Sommet Mondial sur le développement durable 2002. [en ligne] Disponible sur : http://www.bourgogne.gouv.fr/assets/bourgogne/files/dvlpt durable/Historique%20du%20DD.pdf

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, (2013). La résilience des territoires face aux risques. (Appel à propositions de recherche. Programme « Risques, Décision, Territoires ») [en ligne] Disponible sur : http://www.developpementdurable.gouv.fr/IMG/pdf/RDT APR2013-2.pdf

Sauvé, L. (2007). L'équivoque du développement durable. Chemin de Traverse, 4, 31-47.